



INTERCOMMUNALE - SOCIETE COOPERATIVE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**Note de Synthèse****Séance du 29 novembre 2024 à 16h00****Centre de formation FORMEHOS (77, Avenue du Tir, 7000 Mons)**

La présente note de synthèse est établie conformément à l'article. L1523-13. §1er du CDLD qui précise que [...] Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour, l'ensemble étant accompagné des documents y afférents. [...]

Les points suivants sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire :

AG28	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024
-------------	---

Le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2024 figure en annexe AGO4.A1.

Proposition de décision AG 28

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 juin 2024.

AG29 Approbation de l'évaluation, à la fin de l'année 2024, du plan stratégique 2024-2025 de l'intercommunale

L'évaluation annuelle du plan stratégique doit être présentée lors de l'Assemblée Générale du second semestre conformément à l'article L1523-13 §4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du 16 octobre 2024 a arrêté l'évaluation, à la fin de l'année 2024, du plan stratégique 2024-2025 de l'intercommunale et la soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'évaluation 2024 du plan stratégique 2024-2025 figure en annexe AGO4A2.

Proposition de décision AG 29

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver l'évaluation, à la fin de l'année 2024, du plan stratégique 2024-2025 de l'intercommunale, conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

AG30 Approbation du budget de fonctionnement de l'intercommunale pour l'exercice 2025 et projections financières 2026 - 2027

Le budget de fonctionnement de l'intercommunale pour l'exercice 2025 a été arrêté par le Conseil d'administration du 16 octobre 2024.

Conformément à l'article 1523-13 §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à l'assemblée générale de fin d'année et aux budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'à l'article 1523-16 relatif au plan financier pluriannuel, le budget de fonctionnement de l'intercommunale Logipôle pour l'exercice 2025 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale de fin d'année.

Proposition de décision AG 30

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le budget de fonctionnement 2025 de l'intercommunale, ainsi que les projections financières 2026-2027.

**AG31 Transfert administratif du siège social du Logipôle sur le site du
Chêne aux Haies**

Lors de sa constitution en date du 29 juin 2023, le Logipôle a établi son siège social sur l'un des sites du CHU HELORA, au Boulevard Masson n°5, à Mons.

En janvier 2024, la direction du Logipôle a dû libérer les bureaux occupés à ladite adresse et s'est depuis lors, installée à l'adresse de l'intercommunale Gabrielle Passelecq sur le site du Chêne aux Haies (24, Chemin du Chêne aux Haies – 7000 Mons).

Après avoir sollicité l'avis des directions générales de l'intercommunale Gabrielle Passelecq et du CHU HELORA, le Logipôle souhaite transférer son siège social à l'adresse qui accueille désormais les bureaux de la direction.

Ce changement, qui assurera notamment une réception optimale du courrier, ne donnera pas lieu à une modification des statuts. En effet, l'adresse exacte ne figure pas dans les statuts du Logipôle. L'article 6 de l'acte de constitution du Logipôle publié aux Annexes du Moniteur Belge du 25/4/2023 sous le numéro 0337629 stipule ceci : « le siège pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'Assemblée générale, dans les locaux appartenant à l'intercommunale ou à une des personnes de droit public associées sans qu'il puisse être fixé ailleurs que dans une commune associée. »

Proposition de décision AG 30

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le transfert du siège social du Logipôle à l'adresse de l'intercommunale Gabrielle Passelecq sur le site du Chêne aux Haies (24, Chemin du Chêne aux Haies – 7000 Mons).